

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	501 867	c. Centrales photovoltaïques	1 983
c. Locaux industriels	1 082	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	4	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	32 249
Taxe foncière non bâtie	2	b. Par la loi (terres agricoles)	411 830	f. Stations radioélectriques	87 437
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	10 049
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	2 054 344
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	936 225	b. TVA prév. (comp. CVAE)	465 457
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	55 704	a. Résidences secondaires et assimilées	1 620 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	172 467	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	1 111	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	177 213	b. Taux maximum	>>>
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national		26,75	
		b. Taux plafond de 2024		53,50	
Taux maximum :		7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
a. De droit commun	CFE éolienne	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE éolée	
b. Dégrogatoire	>>>	a. au niveau national			
c. Avec rattrapage	>>>	b. au niveau de l'EPCI			
d. Avec capitalisation	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		0,970	
e. Avec majoration spéciale	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN			
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :			
a. Taxe foncière bâtie	0,994147	a. Taxe foncière bâtie			
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,994216	b. Taxe foncière non bâtie			

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

04/06/2024

ID : 063-200071199-20240527-CCPL_2024_68-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	17 366 522	0,248		18 243 000	45 243	0,248	45 243
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 674 593	4,48		1 746 000	78 221	4,48	78 221
Taxe d'habitation additionnelle	1 736 699	10,97		1 620 000	177 714	10,97	177 714
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	2 959 253	25,93		3 088 000	800 718	25,93	800 718
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle Total des CFE unique, de zone et éolienne		301 178 800 718	Total	1 101 896

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus		
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	301 178 =	
Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 519 801	131 718	92 903	36 259	230 370	0	- 782 411	2 138 730

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 101 896		2 228 640		3 330 536

A CLERMONT-FERRAND
 Le 15 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques et groupement,
 PATRICK SISCO



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Pour la Préfecture,
 Claude RAYNAUD